

XIV. CONDITIONS PARTICULIERES DE LA SAISON D'ETE 2017

ANNEXE DES CONDITIONS GENERALES DE VENTES

Les journées non consommées dans la limite de la saison en cours ne sont pas remboursées.

Tout passage à la borne d'une activité entraîne le décompte d'une journée.

XIV.1. LES DIFFERENTS SUPPORTS

Les titres de transport pour les forfaits d'une durée inférieure à 8 jours sont édités sur des supports de type Main Libre non réinscriptibles offerts par la « société » ou sur des supports de type Main Libre rigides et réutilisables, permettant le cumul de points bonus et le rechargement des forfaits en ligne, moyennant le paiement d'un supplément de trois euros.

Les forfaits d'une durée de 8 jours et plus sont édités sur un support de type Main Libre réutilisable vendu au prix de 3 € si le client n'en possède pas déjà un.

Les Multi pass sont édités sur un support de type Main Libre Multi pass vendu en sus au prix de 1€.

Les journées non consommées dans la limite de validité inscrite sur le forfait ne sont pas remboursées.

Tout passage à la borne d'une activité entraîne le décompte d'une journée.

XIV.2. MODALITES PARTICULIERES LIEES A L'ARRET DES INSTALLATIONS

La direction se réserve le droit d'étudier chaque cas et d'indemniser les clients au prorata de ce qu'ils ont consommé en fin de validité du forfait.

XIV.3. REMISES TARIFAIRES LIEES A L'AGE DES USAGERS A LA DATE DE DEBUT DE VALIDITE DES FORFAITS

L'obtention de la réduction tarifaire liée à l'âge implique la présentation de justificatifs d'identité. Les enfants et jeunes de moins de 20 ans et les seniors de plus de 65 ans devront justifier de leur âge

Catégories	Ages	Remises Tarifaires	
		Sectoriel Interne	Portes du Soleil (vtt)
Premier Age	Moins de 5 ans	Gratuité	Gratuité
Enfants	De 5 ans à 15 ans inclus	25%	25%
Jeunes	De 16 ans à 19 ans inclus	0%	10%
Adultes	De 20 ans à 64 ans inclus	0%	0%
Seniors	65 ans et plus	0%	10%
Super Seniors	A partir de 75 ans	Gratuité	10%

L'âge des usagers s'apprécie à la date d'achat des abonnements, sans marge de tolérance possible.

XIV.4. REDUCTIONS DE PRIX LIEES A LA QUALITE DES USAGERS

Forfaits hors abonnements saison :

Catégories d'Usagers	Remises tarifaires			
	Sectoriel (montées et Aller/Retour)	Fantasticable	Luge et Devalkart	Portes du Soleil Spécial VTT
Familles (2 adultes + 1 enfant) minimum, hors gratuits.	10 %			
Groupes de 8 à 20 personnes	10 %	10 %		10%
Groupes de 21 à 35 personnes	10 %	15 %		15%
Groupes à partir de 36 personnes	10 %	20 %		20%

Les réductions de prix liées à la qualité des usagers ne se cumulent pas.

XIV.5. REDUCTION POUR LES PERSONNES HANDICAPEES (BOB LUGES ET VTT)

Lorsqu'une personne handicapée doit être accompagnée et uniquement dans ce cas :

Catégories d'Usagers	Remise Tarifaire sur l'Activité Bob Luges
Personne Handicapée	50%
<i>Accompagnateur si nécessaire</i>	50%

XIV.6. REDUCTIONS POUR LES ACCOMPAGNATEURS DIPLOMES D'ETAT (Moyenne Montagne, VTT, Parapente.)

Ils bénéficient d'une remise de 50% sur les installations de la station, à l'exception du Fantasticable et du Multi pass.

XIV.7. REGLES D'INDEMNISATION DES FORFAITS PORTES DU SOLEIL, EN CAS D'ARRET DES INSTALLATIONS DE REMONTEES MECANIQUES

Si plus de 35% des installations concernées par le titre ne fonctionnent pas à cause de mauvaises conditions climatiques ou météorologiques pendant la période **totale** de la validité des forfaits commandés, la « société » a mis en place un dispositif d'indemnisation.



XV. INFRACTIONS AUX CLAUSES DE TRANSPORT SAISON D'ETE

XV.1. INDEMNITE TRANSACTIONNELLE EN CAS D'UTILISATION FRAUDULEUSE

XV.2.a. Forfait saison Adulte Portes du Soleil

Montant forfaitaire de l'amende : 135,00 €

XV.2.b. Multi pass Portes du soleil 45,00 €

XV.3. CONDITIONS GENERALES DE VENTE DU MULTI PASS PORTES DU SOLEIL

Les conditions de vente du Multipass font l'objet d'un document annexe.



**Le Directeur,
Mr Bernard HUGON**

XVII. CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE FORFAITS EN LIGNE ETE 2017

La société des Remontées Mécaniques de Châtel propose à ses clients un système de vente en ligne de forfaits permettant à chacun de décider de ses vacances, en visualisant les forfaits, les prix, et de souscrire directement les abonnements 24 heures sur 24 !

Article 1 :

Généralités

La validation d'une commande conclue sur le module de vente en ligne de l'exploitant à l'adresse www.skipass-chatel.com implique l'adhésion de la personne (ci-après dénommée(s) le(s) « client(s) ») aux présentes conditions particulières de vente en ligne.

Si une disposition venait à faire défaut, elle serait considérée comme étant régie par les usages en vigueur dans le secteur de la vente en ligne pour les sociétés ayant leur siège social en France.

Conformément à l'article 1369-4 du Code civil, l'ensemble de ces conditions sont mises à la disposition des Clients, qui ont la possibilité de les télécharger et de les imprimer.

Les informations contractuelles sont présentées en langue française.

Article 2

Main Libre – Carte de rechargement

Les forfaits achetés en ligne sont obligatoirement émis sur des supports magnétiques et électroniques de type « Mains Libres Internet », permettant de déclencher le tourniquet des bornes d'accès aux installations.

Pour les nouveaux clients qui ne possèdent pas encore de support de type ISO émis dans une station des Portes du Soleil avec un N° de rechargement Internet ou WTP, la carte de rechargement est proposée en ligne au prix de 3€.

Article 3

Fidélisation – Points « Bonus »

Lors de l'achat de forfaits sur un support « mains libres », le client cumule des points. Lorsqu'il a acquis 80 points, il bénéficie d'une journée gratuite sur le domaine des Portes du Soleil. Les points bonus peuvent se cumuler sur plusieurs années. Le cumul des points de plusieurs cartes n'est pas admis. Les points bonus n'ont pas de contre-valeur monétaire, seules les cartes ayant 80 points ou plus, donnent droit à 1 jour Portes du Soleil gratuit.

Les points bonus acquis lors d'un rechargement en ligne ne sont cumulables que par le biais d'achats en ligne, de la même façon, les points bonus obtenus lors des achats en caisses ne sont cumulables qu'en caisse.

Article 4:

Produits proposés

La vente en ligne permet au client d'acheter le support « carte de rechargement » et d'enregistrer ou recharger un titre de transport sur ce support.

Le titre est composé d'un support sur lequel est encodé un titre de transport, et d'un justificatif de vente envoyé par courriel au moment de la confirmation de l'achat ou du rechargement effectué en ligne.

NB : Afin de bénéficier de la procédure « perte ou vol des titres » définie à l'article 8 de ce document, le client doit fournir impérativement à l'exploitant ce justificatif de vente.

Les caractéristiques des différents titres proposés à la vente (domaine, durée de validité...) sont présentées dans la grille tarifaire consultable depuis le site Internet susvisé.

Article 5

Achat de titre d'accès à un spectacle

Les titres d'accès aux différents spectacles (concerts, etc..) sont émis sur des supports de type « ticket » et ne peuvent faire l'objet de rechargement et ne peuvent être adressés par voie postale. Ils sont à retirer à la caisse indiquée lors de la confirmation de commande.

Article 6 :

Prix des forfaits :

A l'exclusion de toute autre catégorie ou type de forfaits, la vente en ligne ne concerne que les tarifs explicitement et limitativement autorisés par la Société des Remontées Mécaniques de Châtel à être vendus par voie électronique.

Les prix des forfaits indiqués s'entendent toutes taxes comprises (TTC) en euros au taux de tva en vigueur à la date de l'achat et peuvent évoluer en cours de saison dans le cas de modifications de la loi finances.

La durée de l'abonnement et le domaine couvert par celui-ci différencient les titres de transport au niveau de leur tarif. Les présentes conditions s'appliquent en complément des Conditions Générales de Vente affichées sur site (En caisses) et téléchargeables sur <http://www.chatel.com>.

Article 7

Conditions d'utilisation des forfaits :

Les titres de transport délivrés sont strictement personnels : ils sont incessibles et non transmissibles.

La durée de validité des titres de transport n'est pas indiquée sur les supports mais sur le récapitulatif de commande Internet. Ils donnent droit pendant la durée de leurs validités à la libre circulation sur les remontées mécaniques en service du domaine correspondant à la zone de validité des forfaits. L'utilisateur doit être porteur de son titre de transport durant tout le trajet de l'aire de départ à l'aire d'arrivée de la remontée mécanique.

Conformément à la législation en vigueur (loi N°85-1407 du 30 décembre 1985) l'absence de titre de transport ou l'usage d'un titre de transport non-conforme est passible d'une indemnité transactionnelle s'élevant à 5 fois le prix du forfait journée de la catégorie concernée (Châtel ou Portes du Soleil). Elle sera augmentée le cas échéant de frais de dossier, dont le montant est fixé par la réglementation en vigueur.

Les enfants de moins de 5 ans bénéficient de la gratuité et doivent obligatoirement être accompagnés.

Article 8

Perte ou vol du titre de transport :

En cas de perte ou de vol, les forfaits peuvent faire l'objet de la délivrance d'un duplicata avec une journée de carence, sur présentation du justificatif de commande mentionnant le numéro Internet, et moyennant 3€ pour le remplacement du support mains libres.

Article 9

Dédommagement en cas de non ouverture de la station

Si plus de **50%** des installations ne fonctionnent pas à cause de mauvaises conditions climatiques ou météorologiques pendant la période **totale** de la validité des forfaits commandés, la société



des remontées mécaniques de Châtel a mis en place un dispositif d'indemnisation sous forme de bons d'échange à valoir durant la même saison ou la saison suivante.

Article 10

Dédommagement en cas de maladie, accident ou motif personnel

Il ne sera procédé à aucun remboursement des titres de transport pour accident, maladie ou toute autre cause personnelle quelle que soit la durée du forfait.

Article 11

Droit de rétractation

En application de l'article L 121-21 du code de la consommation, le client dispose d'un délai de 14 jours francs à compter du paiement de sa commande pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs, ni à payer de pénalités, en adressant un courrier recommandé avec accusé de réception à la SAEM Sports et tourisme – Service Ventes – 281, route de Thonon – 74390 CHATEL.

Le remboursement intervient dans les 14 jours à compter de la date à laquelle la SAEM Sports et Tourisme a été informée de la rétractation, il peut être différé jusqu'à la date de réception des cartes Mains libres et des coupons d'échange si la commande comprenait ces articles, ou à la date à laquelle le consommateur fournit une preuve d'expédition des articles.

Article 12

Commande et exécution de la commande

1°) Première commande (Le client ne dispose pas d'un support main libre portant le numéro « Internet » ou « WTP »)

- a) Le client peut acheter une carte seule « Main libre internet » au prix de 3€ et sans frais de dossier. Cette carte lui sera adressée sous pli affranchi au tarif prioritaire (en vigueur au moment de la commande) et à sa charge. Il pourra dès réception de sa carte, la recharger à son gré selon le mode d'emploi détaillé en point 2°) ci-dessous.
- b) Le client désire procéder directement à une commande, il établit alors un bon de commande après avoir satisfait à l'ensemble des requêtes sollicitées par le site y compris l'achat d'une carte de rechargement.
Dès validation du paiement de la commande, le personnel des caisses rechargera la carte selon les souhaits du client, elle lui sera délivrée prête à l'emploi. Le premier passage à une installation du domaine choisi activera le forfait (selon les dates et les validités validées lors de la commande).

2°) Le client dispose déjà d'une carte « main libre » indiquant un numéro INTERNET ou WTP

Il peut alors recharger lui-même le forfait désiré à l'aide du numéro Internet ou wtp qu'il saisira en s'identifiant.

Le rechargement devra s'effectuer au moins 1 heure avant son utilisation. Le client devra éditer un reçu rappelant les caractéristiques du produit acheté qui pourra être utile en cas de contrôle ou d'accident (pour les forfaits avec assurance).

Le jour de l'utilisation du forfait, le client devra se présenter devant l'une des bornes de contrôle, implantées au départ de chaque remontée mécanique du domaine skiable de CHATEL, au passage de laquelle la validation du forfait s'effectuera automatiquement.

Lors du passage sur une remontée équipée de contrôle, les caractéristiques du forfait apparaîtront sur l'écran de contrôle. Sur les autres installations, le contrôle s'effectuera à l'aide du reçu que le client aura édité lors de sa commande.

A l'issue du processus de commande, la Société des Remontées Mécaniques de Châtel confirme la commande par un email adressé à l'acheteur dans sa boîte aux lettres électronique qui mentionne :

- l'identifiant commerçant,
- la date de transaction,
- la référence de transaction,
- les coordonnées du client : Nom, Prénom, adresse, code postal, Ville, email, téléphone
- le détail de la commande le lieu de retrait des forfaits avec ses horaires d'ouverture au public, *pour une première commande*

Les données enregistrées par la Société des Remontées Mécaniques de Châtel constituent la preuve de la nature, du contenu et de la date de la commande. Celle-ci est archivée par la Société des Remontées Mécaniques de Châtel. Le client peut accéder à cet archivage en contactant le service Relations Clients.

Le paiement est exigible à la commande, laquelle ne sera traitée qu'après confirmation définitive de la provision au crédit du compte de l'exploitant.

Article 13

Paiement sécurisé :

Le paiement de la commande est immédiat. Il est entièrement sécurisé et il se fait exclusivement par carte bancaire. Sont acceptées sur le site les cartes CB – Visa – MasterCard.

Pour ce type de transaction, la Société des Remontées Mécaniques de Châtel utilise une plateforme de télépaiement de la caisse d'épargne, intitulée « SP PLUS ».

Ce service intègre la norme universelle de cryptage SSL et utilise le mode d'authentification des paiements « 3D SECURE ». Les données confidentielles sont transmises cryptées et ne transitent pas par nos serveurs d'où une parfaite confidentialité de vos données. Les données enregistrées par le système de paiement « SP PLUS » de la caisse d'Epargne, ouvert 24h sur 24h et 7j/7j, constituent la preuve des transactions financières. Le refus de débit de compte bancaire de l'acheteur par sa banque entraîne l'annulation du processus de commande.

Article 14

Livraison des forfaits (hors rechargement et tickets de spectacle) :

Les forfaits sont adressés par voie postale ou retirés par l'acheteur auprès de la caisse de remontées mécaniques indiquée lors de la confirmation de commande.

Envoi par voie postale : les forfaits sont adressés sous plis affranchis et à la charge de l'acheteur. La livraison des forfaits par voie postale s'effectue dans un délai d'environ 10 jours ouvrés. Le délai annoncé est calculé en jours ouvrés et correspond aux délais de traitement, de préparation et d'expédition et couvre dès la validation de la commande. A ce délai, il faut ajouter le délai de livraison de la poste. La société ne pourra être tenue responsable de tout événement (grève des services postaux, vols....) empêchant le bon acheminement des forfaits.

Le montant des frais forfaitaires de livraison à la charge des clients, s'élève à 2 € pour les envois en France métropolitaine et de 2,50 € pour les envois à l'étranger.

Retrait auprès de la caisse « retraits » : Pour les acheteurs ayant renoncé à l'envoi des forfaits par la voie postale, les forfaits sont disponibles à tout moment aux heures et pendant les jours

d'ouverture de la caisse de retrait indiquée dans l'email de confirmation de la commande, dans un délai calendaire de 2 jours à partir du jour de la commande. Pour retirer les forfaits, l'acheteur doit se doter de tout moyen prouvant son identité. Il doit être en possession du mail de confirmation de la commande et de la carte de crédit utilisée pour la transaction. La signature d'un reçu valant confirmation de l'ordre de paiement est demandée au porteur de la carte de crédit. Le retrait du ou des titres de transport rend la vente définitive.

Article 15

Photographie

Pour toutes commandes de forfaits d'une durée de plus de 7 jours (y compris les forfaits saison), la photographie de l'acheteur doit figurer sur le support de l'abonnement (suivre les instructions : cliquer sur parcourir (vos documents photos) etc....

Article 16

Relations Clients :

Pour toute information, question ou réclamation, le client peut s'adresser du lundi au vendredi et de 9h à 17h00 à la caisse centrale des Remontées Mécaniques de Châtel, sise 281, route de Thonon-les-Bains 74390 Châtel, tel : +33 (0) 450 73 34 24 (option 4 puis 606 #)
E-mail : servicecaisses@chatel.com

Article 17

Responsabilités et garanties

L'Exploitant n'est tenu que d'une obligation de moyens pour toutes les étapes d'accès à la vente en ligne.

La responsabilité de l'Exploitant ne saurait être engagée pour tous les inconvénients ou dommages inhérents à l'utilisation du réseau Internet, notamment une rupture du service, une intrusion extérieure ou la présence de virus informatiques et d'une manière générale de tout autre fait qualifié expressément par la jurisprudence de cas de force majeure ;

Le client déclare connaître les caractéristiques et les limites de l'Internet, en particulier ses performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer les données et les risques liés à la sécurité des communications.

Article 18 :

Mode de preuves

La fourniture en ligne du numéro de carte bancaire et d'une manière générale la confirmation finale de la commande par le client, valent preuve de l'intégralité de la transaction conformément aux dispositions de la loi n°2000.230 du 13 mars 2000 ainsi que de l'exigibilité du règlement.

Cette confirmation vaut signature et acceptation expresse de toutes les opérations effectuées sur le site de vente en ligne.

Le client doit conserver impérativement le **justificatif de vente**, seul ce document faisant foi en cas de litige sur les termes de la commande, notamment à l'occasion d'un contrôle sur les remontées mécaniques.

Les informations relatives à la validité du titre sont inscrites sur le support n'ont aucune valeur contractuelle.

Article 19

Confidentialité des données :

Les données nominatives fournies par le client lors de la souscription des forfaits ne sont pas diffusées à des tiers, elles sont, sauf opposition expresse du client, intégrées dans le fichier clients de la Société des Remontées Mécaniques de Châtel dont l'objectif est la constitution d'une base de données billetterie et suivi de consommation. Conformément à la loi 78-17 du 06

janvier 1978, le client dispose à tout moment d'un droit d'accès et de rectification. Pour exercer ce droit, il suffit de prendre contact avec la Société des Remontées Mécaniques de Châtel.

Les informations que les clients communiquent sur le site Internet permettent à l'exploitant de traiter et d'exécuter les commandes passées sur ledit site.

Conformément à l'article 32 de la loi Informatique et Liberté, l'exploitant informe les clients sur l'utilisation qui est faite de ces données, notamment sur la possibilité de leur envoyer des offres commerciales.

En cas de modifications de leurs coordonnées, de leur adresse électronique ou autre, les clients doivent procéder à une mise à jour de leurs données personnelles, en se connectant sur leur espace personnel accessible sur le site Internet.

Le traitement de données personnelles tiré de la vente en ligne est déclaré auprès de la CNIL.

Article 20

Droits de propriété intellectuelle

La mise en place des liens hypertextes vers les pages du site <http://www.skipass-chatel.com> réservées à la vente en ligne de forfaits pour l'utilisation des remontées mécaniques de Châtel et des Portes du Soleil sans autorisation expresse de la Société des Remontées Mécaniques de Châtel est strictement interdite.



**Le Directeur,
Mr Bernard HUGON**

XIX. CONDITIONS GENERALES DE VENTES ET UTILISATION DU FANTASTICABLE

Article 1.a Conditions d'utilisation d'été

Vol simple par vent variable à faible :

- Poids minimum : 35 Kg
- Poids maximum : 120 Kg

Vol double par vent variable à faible :

- Poids minimum d'une personne : 35 Kg
- Poids maximum d'une personne : 95 Kg

- Différence de poids maximum entre les deux personnes : 40 Kg
- Poids minimum du duo : 90 Kg
- Poids maximum du duo : 150 Kg

Temps de passage moyen entre deux vols : 3 minutes

Plages horaires pour les réservations : (+ de 10 personnes)

- Week-end des 11/12 et 17/18 juin : 10h30 – 12h00 soit 30 personnes
- Week-end du 24 juin, jusqu'au 8 juillet : 10h00 – 12h00 soit 40 personnes
- Du 9 juillet au 15 août : 09h30 – 12h00 soit 50 personnes
- Du 16 août au 31 août : 10h00 – 12h00 soit 40 personnes

Un acompte de 10€ par participant est exigé au moment de la réservation. Le montant de l'acompte sera déduit de la facture à acquitter lors du retrait des titres aux guichets. Aucun remboursement partiel ou total de l'acompte n'est exigible.

Agencement vol simple et vol double

On peut proposer aux clients après l'achat de vol simple ou double d'intervertir ceux-ci par rapport aux conditions de vent pour satisfaire la clientèle.

Article 1.b Conditions de ventes durant la saison d'été

La prestation « Fantasticable » constitue un forfait qui ne se divise pas. En conséquence aucun remboursement n'a lieu lorsque le pratiquant par convenance personnelle n'utilise qu'un seul câble.

Les prix incluent le prêt du matériel de sécurité (casque, harnais, lunettes), 1 passage aller et retour sur les remontées mécaniques donnant accès au site de départ (télésiège de Pierre Longue et télésiège des Rochassons), et 1 passage sur chacune des deux lignes du Fantasticable.

Réductions :

* Porteurs d'un Multipass en cours de validité : 10% de réduction.

Les tarifs groupes s'appliquent comme suit:

- * Groupe 1 : groupes de 8 à 20 personnes (10% de réduction et 1 gratuite pour 15)
- * Groupe 2 : groupes de 21 à 35 personnes (15% de réduction et 1 gratuite pour 15)
- * Groupe 3 : groupes à partir de 36 personnes (20% de réduction et 1 gratuite pour 15)
- * Colonies : cohésion sociale et hébergement dans un centre de vacances (25% de réduction et 1 gratuit pour 10)

Aucune réduction n'est liée à l'âge des usagers.

Article 2.a Conditions d'utilisation de l'hiver

Vol simple par vent variable à faible :

- Poids minimum : 35 Kg
- Poids maximum : 120 Kg

Vol double par vent variable à faible :

- Poids minimum d'une personne : 35 Kg
- Poids maximum d'une personne : 95 Kg

- Différence de poids maximum entre les deux personnes : 40 Kg
- Poids minimum du duo : 90 Kg
- Poids maximum du duo : 150 Kg

Attention prendre en considération le poids de l'équipement skieur estimé à 10 Kg
Le matériel de glisse des clients suivra logiquement tous les 3 à 5 clients. Variable en fonction de la fréquentation.

Temps de passage moyen entre deux vols : 5 minutes

Plages horaires : 12h à fermeture des pistes

Agencement vol simple et vol double

On peut proposer aux clients après l'achat de vol simple ou double d'intervertir ceux-ci par rapport aux conditions de vent pour satisfaire la clientèle.

Article 2.b Conditions de ventes durant la saison d'hiver

La prestation « Fantasticable » constitue un forfait qui ne se divise pas.
Le prix inclut le prêt du matériel de sécurité (casque, harnais, lunettes), 1 passage aller sur les remontées mécaniques donnant accès au site de départ (télésiège de Pierre Longue et télésiège des Rochassons), et 1 passage sur la première ligne du Fantasticable.

Aucune réduction n'est accordée sur le tarif durant la saison hivernale.



**Le Directeur,
Mr Bernard HUGON**

XX. CONDITIONS GENERALES DE VENTES ET UTILISATION DE CHATEL AVENTURES

L'ACCÈS AU PARC IMPLIQUE L'ACCEPTATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le parcours acrobatique en hauteur est un espace d'activité ludique permettant au participant de cheminer en hauteur, **de façon autonome** et plus ou moins acrobatique, sur et entre les arbres ou autres supports naturels ou non. Cette activité n'est pas une « Accrobranche ».

L'activité « parcours Acrobatique en Hauteur » est une activité à risque, s'adressant à des personnes dont les aptitudes physiques et mentales doivent permettre une pratique conforme aux exigences de sécurité définies par l'exploitant.

Il se compose d'ateliers répartis en plusieurs parcours distingués par des codes de couleurs.

L'accès au parcours acrobatique en hauteur est compris dans une prestation payante incluant :

- la fourniture et la mise en place de l'équipement de protection individuelle (EPI) des pratiquants. Les différents dispositifs de protection (contre les chutes de hauteur, ainsi que les chocs) sont des équipements qui ont pour but de limiter les conséquences des chutes ou des chocs. Ils ne permettent pas de garantir que le pratiquant soit systématiquement indemne après d'éventuels chocs ou chutes.
- la description de l'activité : consignes d'utilisation du matériel et explications de début de séance
- la mise en application sur parcours d'essai pour validation par un opérateur
- la surveillance, les conseils et/ou les aides éventuels en cours de séance
- Un titre de transport pour l'aller et le retour en télécabine (télécabine de Super Châtel)

En cas de mauvaises conditions météorologiques

(Fort vent, orage avec risque de foudre, rafales de vent, ...), La direction se réserve le droit d'évacuer temporairement ou définitivement les parcours pour votre propre sécurité.

➤ Conditions d'accès

L'accès aux installations est interdit au public en dehors des heures d'ouverture

Hors ce cadre l'accès est strictement interdit

Toute sortie de l'enceinte du parc Chatel Aventures est définitive.

La direction se réserve le droit de refuser l'accès au parc et aux installations à toute personne dont elle estimerait qu'elle ne remplit pas les conditions précitées.

Pour accéder aux activités, il faut impérativement:

- Avoir souscrit, au préalable, une assurance en responsabilité civile
- Être en bonne santé et n'être affecté d'aucun trouble physique et psychologique. Tout pratiquant s'engage à ne pas pratiquer sous l'emprise de l'alcool, de produits stupéfiants ou médicamenteux pouvant altérer ses capacités
- Avoir acquitté un droit d'accès
- Être équipé par nos soins d'un équipement de sécurité (boudrier, double longe, 2 mousquetons, 1 poulie) fourni par nous et vérifié avant chaque départ.

- Tout équipement enlevé et/ou remis doit être contrôlé par un opérateur. Seul les équipements de protection individuelle fournis par le personnel de Chatel Aventures sont autorisés
- Avoir suivi les explications de début de séance et réalisé le parcours test avec succès, qui doit être validé par un opérateur : **condition obligatoire avant de partir sur les parcours.**
- Super Parc (parcours bleu, rouge, noirs): Avoir une taille minimum de 1.35m et être âgé de 9 ans au moins.
Les personnes mesurant entre 1m35 et 1m50 devront obligatoirement être accompagnés par un adulte participant sur le parcours.
Kid Parc (parcours verts): Etre âgé de 5 à 8 ans et avoir une taille comprise entre 1m05 et 1m35.
P'tit Kid Parc : Etre âgé de 2 à 4 ans et mesurer moins de 1m05.
- Les enfants ayant accès aux parcours Kid et P'tit Kid ans devront être **accompagnés obligatoirement** d'un adulte responsable lors de l'inscription qui doit rester présent **pendant la durée de l'activité.**
- Avoir pris connaissance **des documents affichés** relatifs :
 - aux consignes de sécurité et aux explications de l'équipement à utiliser,
 - aux différents marquages et signalisations utilisés qui ont été donnés lors des explications du début de séance pour la pratique autonome du parcours acrobatique
- Respecter les consignes d'utilisation des ateliers et notamment les consignes particulières de progression et les consignes particulières de sécurité
- Respecter le nombre de personnes autorisées par atelier et par plate-forme, soit une personne par atelier et trois personnes maximum sur une plateforme, consulter la signalétique à l'entrée de chaque atelier.

**LE CLIENT EFFECTUE LES DIFFÉRENTS PARCOURS EN PRATIQUE
AUTONOME :
IL EST RESPONSABLE DE SA PROPRE SÉCURITÉ**

➤ **Comportement dans l'enceinte du parc**

Il est interdit de fumer et d'utiliser un téléphone mobile pendant les activités.

Adoptez en toute circonstance un comportement responsable et prudent :

- Une tenue adaptée à l'exercice des activités d'extérieur est fortement recommandée, ainsi que des chaussures fermées
- Il est recommandé de ne garder sur soi aucun objet susceptible de tomber, et d'attacher les cheveux longs.

Les piétons, visiteurs et accompagnants sont autorisés à circuler dans le parc (Voir consignes générales).

WB

Ils sont tenus de :

- faire preuve de vigilance et de prudence, tant à l'égard de chutes d'objets qu'à l'égard du sol et de la végétation environnante. (Il est rappelé que les PAH se situent en milieu boisé).
- Respecter la signalisation en vigueur, ne pas gêner les pratiquants en circulant ou en stationnant à proximité des ateliers et des tyroliennes arrivant au sol.
- Les balisages et les cheminements au sol doivent être respectés
- Il est strictement interdit de franchir la matérialisation des cheminements au sol
- Il est interdit de courir dans les allées
- L'environnement doit être respecté (ni cueillette, ni abandon de quelque objet que ce soit !)
- Il est interdit de fumer et de faire du feu
- Nos amis les chiens ne sont pas admis dans le parc.
- La direction décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans l'enceinte du parc, du chalet d'accueil et du parking.

La direction se réserve le droit

- d'exclure toute personne ne respectant pas les consignes,
- ou ayant un comportement dangereux pour soi-même ou pour les autres,
- ou irrespectueux des personnes, des installations ou de l'environnement,
- de prendre ou de faire appliquer toute décision qui lui semblerait justifiée.

**LA SOCIETE N'ASSURE AUCUNE RESPONSABILITE
EN CAS DE NON-RESPECT DES CONSIGNES DE SECURITE
OU DU PRESENT REGLEMENT INTERIEUR.**

Article 1.b Conditions de ventes durant la saison d'été

Les prix incluent la fourniture et la mise en place de l'équipement de protection individuelle (EPI) des pratiquants et un titre de transport pour l'aller et le retour en télécabine (télécabine de Super Châtel)

La prestation « Châtel Aventures » constitue un forfait qui ne se divise pas. En conséquence aucun remboursement n'a lieu lorsque le pratiquant par convenance personnelle n'utilise pas le titre de transport en télécabine.

Les tarifs sont liés aux parcours (P'tit Kid, Kid ou Super parc) selon la taille et l'âge des participants (voir règlement ci-dessus).

Réductions :

* Porteurs d'un Multi pass en cours de validité : 10% de réduction.

Les tarifs groupes s'appliquent comme suit:

* Groupe 1 : groupes de 13 à 49 personnes (10% de réduction et 1 gratuite pour 20)

* Groupe 2 : groupes de 50 à 100 personnes (20% de réduction et 1 gratuite pour 15)

* Colonies : cohésion sociale et hébergement dans un centre de vacances (20% de réduction et 1 gratuit pour 10)



**Le Directeur,
Mr Bernard HUGON**

XXI. CONDITIONS GENERALES DE VENTES ET UTILISATION DE LA LUGE

Article 1.a Conditions d'utilisation de la luge

REGLEMENT PISTE DE LUGE DE PRE LA JOUX

A l'attention des lugeurs

La piste que vous allez emprunter a été étudiée tout spécialement pour vous procurer le maximum de plaisir mais aussi pour vous assurer toute la sécurité souhaitable.

Les 2 mains doivent se trouver sur le levier de conduite.

Il est interdit de mettre les mains sur la piste.

Les enfants mesurant moins de 1m 25 sont autorisés à emprunter la piste de luge seulement s'ils sont accompagnés par un adulte.

Les enfants mesurant moins de 0m80 ne sont pas autorisés à emprunter la piste de luge même accompagnés.

➔ Pour votre sécurité, il est indispensable de respecter les règles suivantes :

- Ne vous mettez jamais debout au cours de la montée ou de la descente et ne quitter jamais votre luge.
- Respecter scrupuleusement les panneaux de signalisation
- Vous devez rester maître de votre vitesse et conserver une portion de piste libre d'au moins 15 mètres. Si vous apercevez quelqu'un devant vous freiner aussitôt.
- Il est absolument interdit de vous arrêter durant la descente.
- Ne pas freiner brutalement dans les courbes et les virages, du fait de la force centrifuge.
- En cas de carambolage de votre fait, comme en cas de non-respect des consignes de sécurité, le personnel de service est autorisé à vous exclure définitivement du circuit et à reprendre, le cas échéant, votre carte sans devoir aucune compensation
- Si vous lugez à deux, le passager doit faire corps avec le conducteur pour avoir le même angle lors de la descente. Le passager ne doit pas rester vertical dans les virages sinon il risque de vous faire tomber tous les deux. La luge se pilote comme une moto.
- Si vous faites de la luge avec un enfant, celui-ci doit être placé devant vous. Il doit impérativement poser les mains sur le levier. Cependant, c'est vous qui devez actionner ce levier et régler la vitesse.
- A l'approche de l'arrivée, comme l'exige la signalisation, modérez votre allure.
- A l'arrivée, vous devez absolument vous engager à vitesse réduite sur le tapis entraînant les luges.
- Si vous avez une carte vous donnant droit à plusieurs montées de luge, vous devez impérativement descendre de la luge à l'arrivée et repasser au tourniquet vers la caisse centrale.
- En cas de pluie, de piste humide ou pour diverses raisons, l'exploitant se réserve le droit de fermer la piste de luge s'il juge que les conditions de sécurité ne sont pas optimales.

- Les VETEMENTS flottants sont interdits. Le conducteur de la luge utilise les installations dans une tenue adéquate évitant les brûlures et écorchures en cas de chute. Les CHAUSSURES doivent être fermées (sandales et tongs interdites).
- L'utilisation de la piste de luge est interdite aux personnes en état d'ébriété.
- LE PORT DU CASQUE est obligatoire pour les enfants et conseillé pour les adultes. Les casques autorisés sont uniquement ceux de l'entreprise.
- Il est INTERDIT D'AVOIR UN OBJET DANS LES MAINS OU DANS LES POCHEs (portable, appareils photo, caméra ...) ainsi que caméras embarquées.

- Il est INTERDIT DE FUMER, MANGER, BOIRE sur la piste de luge.
- Cette activité pouvant présenter des risques pour les FEMMES ENCEINTES, l'accès leur est INTERDIT
- L'utilisateur de la piste de luge accepte les consignes prescrites par le présent règlement. En cas de non-respect des instructions, le forfait peut lui être retiré sans qu'il puisse prétendre à aucun remboursement.

Article 1.b Conditions de ventes de la luge

1 tour et 5 tours émis sur support mains libres recyclable gratuit
10 tours et plus émis sur support mains libres de type iso à restituer au guichet
Les tickets devront être consommés durant la saison en cours. Au-delà, ils ne pourront plus être utilisés, et ce sans qu'il soit procédé à leur remboursement, ni à un report de validité.

Plages horaires pour les réservations : (+ de 10 personnes)

De 10h00 à 12h00 (200 luges/heure)

Réductions :

- * Porteurs d'un Multipass en cours de validité : 10% de réduction.
- * Colonies : cohésion sociale et hébergement dans un centre de vacances : Dégressivité tarifaire

Article 2.a Conditions d'utilisation Rollerbe et Devalkart

Rollerbe : Taille minimale : 1m 25.

Devalkart : Age minimum : 10 ans

Article 1.b Conditions de ventes Rollerbe et Devalkart

1 tour et 5 tours émis sur support mains libres recyclable gratuit
10 tours et plus émis sur support mains libres de type iso à restituer au guichet

Les tickets devront être consommés durant la saison en cours. Au-delà, ils ne pourront plus être utilisés, et ce sans qu'il soit procédé à leur remboursement, ni à un report de validité.

Plages horaires pour les réservations : (+ de 10 personnes)

De 10h00 à 12h00 (100 karts/heure)

Réductions :

- * Colonies : cohésion sociale et hébergement dans un centre de vacances : Dégressivité tarifaire

**Le Directeur,
Mr Bernard HUGON**

